

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

### **BUDGET 2024 DE LA VILLE DE SAINT ERBLON**

*Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 19 février 2024.

Dans un contexte national encore fortement marqué par l'inflation et les efforts budgétaires demandés aux collectivités, la commune de Saint-Erblon présente un budget 2024 en équilibre, sous le signe de la poursuite des recherches d'économies sur le fonctionnement afin de supporter la hausse généralisée des coûts tout en maintenant un service public de qualité pour tous.

Le vote du budget primitif est prévu le 25 mars 2024.

### **I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### **1.1 Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 2 942 755 €, soit une diminution de 0.83 % par rapport au BP 2023.

Les crédits sont répartis ainsi :

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Charges à caractère général	829 000,00	748 833,31	849 185,00	2,43%	20 185,00
Charges de personnel	1 553 000,00	1 528 429,28	1 575 000,00	1,42%	22 000,00
Atténuation de produits	63 545,00	63 109,00	63 545,00	0,00%	-
Subvention et autres charges	463 575,00	442 280,85	434 525,00	-6,27%	- 29 050,00
Frais Financiers	25 854,00	23 966,25	20 500,00	-20,71%	- 5 354,00
Charges exceptionnelles	5 800,00	2 779,68		-100,00%	- 5 800,00
Dépenses imprévues	26 661,00				- 26 661,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>2 967 435,00</b>	<b>2 809 398,37</b>	<b>2 942 755,00</b>	<b>-0,83%</b>	<b>- 24 680,00</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 000,00	2 488 402,83	157 000,00	0,64%	1 000,00
Virement à la section d'investissement	120 000,00		176 921,00	47,43%	56 921,00
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 243 435,00</b>	<b>5 297 801,20</b>	<b>3 276 676,00</b>	<b>1,02%</b>	<b>33 241,00</b>

Les principaux postes de dépenses 2024 sont :

- Les charges de personnel pour 1 575 000 € en 2024 contre 1 553 000 € en 2023 soit + 22 000 € dont la hausse s'explique notamment par l'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice de rémunérations des agents publics au 1er juillet 2023 et des bas de grille, l'augmentation de 5 points au 1er janvier 2024, la hausse du taux de cotisation CNRACL et des choix de la municipalité d'évolutions organisationnelles au sein des municipaux ;
- Les charges à caractère général elles-mêmes présentées selon la segmentation suivante :

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Achats de matières et de fournitures	475 495,00	466 981,85	500 882,00	5,34%	25 387,00
Services extérieurs (entretien, maintenance, ...)	193 129,00	149 016,02	194 978,00	0,96%	1 849,00
Autres services extérieurs	158 376,00	124 665,47	145 325,00	-8,24%	- 13 051,00
Impôts et taxes versés	2 000,00	8 169,97	8 000,00	300,00%	6 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>829 000,00</b>	<b>748 833,31</b>	<b>849 185,00</b>	<b>2,43%</b>	<b>20 185,00</b>

Les consommations de fluides (eau, gaz, électricité, chauffage et carburant) représentent 219 150 € dans la catégorie Achats de matériels et fournitures contre 206 150 € au BP 2023 soit +13 000 €.

Les principales évolutions 2024 proviennent :

- de la hausse des tarifs de gaz et d'électricité qui représentent +21 000 € ;
- des travaux d'entretien des bâtiments communaux + 16 000 €, les travaux d'entretien des espaces verts, urbains et paysagers, + 30 000 €, l'entretien des espaces verts du secteur Les Communs reconduits en 2024 pour 13 500 €, la maintenance des équipements + 15 000 €, les primes d'assurances + 20 000 € ;

- Les atténuations de produits pour 63 545 € ;
- Les subventions et autres charges dont :
  - Les subventions aux associations communales pour 18 236 €,
  - La subvention de fonctionnement versée au CCAS pour 18 000 €,
  - Le soutien communal au fonctionnement à la crèche Chapi Chapo pour 30 000 €
  - La subvention de fonctionnement versée à l'école privée pour 136 296 €,
  - Les contributions financières auprès des syndicats intercommunaux (piscine, musique) pour 73 607 €,
  - Les droits d'utilisation des logiciels informatiques pour 22 334 €,
  - Les indemnités élus y compris les charges sociales pour 101 150 €,

- Les frais financiers qui représentent 20 500 € ;

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, centres de loisirs, locations de salles ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 3 146 676 €. Elles sont en augmentation de 1.17 % par rapport au BP 2023 et sont réparties ainsi :

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Produits des services	327 796,00	303 434,76	318 000,00	-2,99%	- 9 796,00
Fiscalité Locale	1 483 903,00	1 500 986,00	1 555 925,00	4,85%	72 022,00
Fiscalité reversée	595 430,00	596 799,08	574 256,00	-3,56%	- 21 174,00
Dotations et participations reçues	569 311,00	612 284,64	595 795,00	4,65%	26 484,00
Loyers et locations	65 495,00	54 812,43	51 700,00	-21,06%	- 13 795,00
Atténuation de charges	18 000,00	31 637,40	15 000,00	-16,67%	- 3 000,00
Autres produits divers et exceptionnels	50 500,00	2 315 704,24	36 000,00	-28,71%	- 14 500,00
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>3 110 435,00</b>	<b>5 415 658,55</b>	<b>3 146 676,00</b>	<b>1,17%</b>	<b>36 241,00</b>
Opérations de transfert entre sections	33 000,00	134 399,28	30 000,00	-9,09%	- 3 000,00
Résultat de fonctionnement reporté	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00%	-
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 243 435,00</b>	<b>5 650 057,83</b>	<b>3 276 676,00</b>	<b>1,02%</b>	<b>33 241,00</b>

Les principaux postes de recettes sont :

- La fiscalité locale prévisionnelle 2024 pour 1 555 925 € qui inclut :
  - Les impôts locaux pour 1 555 925 €, principalement les taxes foncières. Les taux de fiscalité directe sont maintenus à leur niveau actuel et sans augmentation des taux (Taxe d'habitation R.S. 16.96 %, Taxe sur le foncier bâti : 38.86 % et Taxe sur le foncier non bâti : 42.00 %). La revalorisation des bases est de 3.90 % pour 2024 (Loi de Finances) ;
- La fiscalité reversée pour 574 256 € qui inclut :
  - Le versement des droits de mutation pour 109 000 € en 2024 en baisse de 21 000 € par rapport au BP 2023 compte tenu du contexte sur le marché immobilier ;
  - Les recettes versées par Rennes métropole pour 369 832 € ;
  - Le versement du Fonds National de Garantie Individuel des Ressources pour 35 135 €
  - Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales pour 55 909 €
  - Les droits de place pour 2 300 € et les taxes sur les publicités pour 2 080 €
- Les dotations et participations pour 595 795 qui comprennent :
  - Les dotations versées par l'Etat estimées à 353 140 €
  - De la participation de l'Etat sur la base de 3 € par repas servi au titre de la tarification sociale pour 12 000 €
  - Les prestations de services, CTP, PS Jeunes, versées par la CAF pour 128 100 €
  - Le versement de la dotation de compensation de la réforme de la TP pour 16 310 € et des compensations au titre des exonérations pour 24 897 €
- Les produits des services pour 318 000 € au BP 2024 : recettes liées au restaurant scolaire et aux services périscolaires, les redevances d'occupation du domaine public....

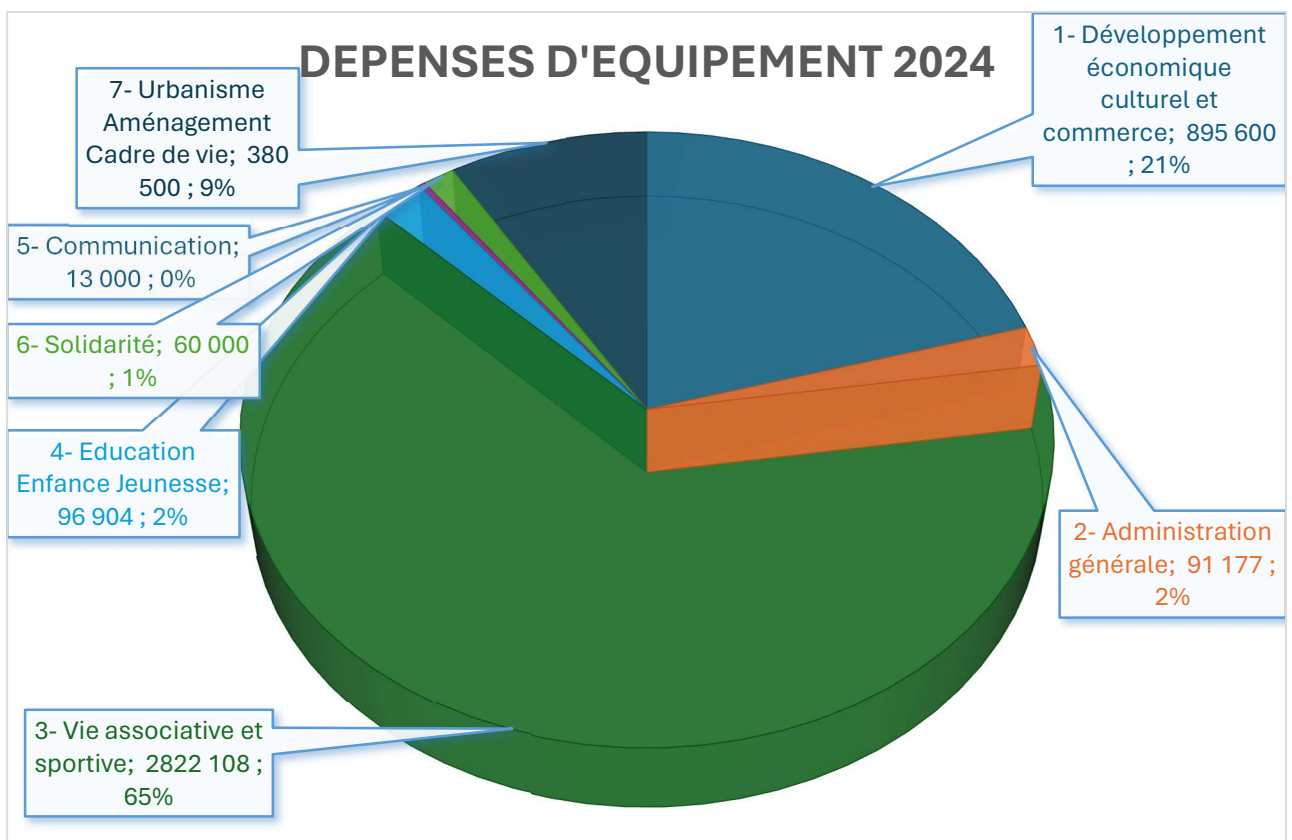
## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des **dépenses d'équipement** prévu en 2024 est de 4 359 289 €.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Dépenses d'équipement	1 587 762,00	551 781,75	4 359 289,00	174,56%	2 771 527,00
Remboursement des emprunts (capital)	196 000,00	195 211,39	199 000,00	1,53%	3 000,00
Dépôts et cautionnements	3 000,00		3 000,00	0,00%	-
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>1 786 762,00</b>	<b>746 993,14</b>	<b>4 561 289,00</b>	<b>155,28%</b>	<b>2 774 527,00</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 000,00	134 399,28	30 000,00	-9,09%	- 3 000,00
Opérations patrimoniales	2 066 982,00	1 505 406,72	622 151,00	-69,90%	- 1 444 831,00
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>3 886 744,00</b>	<b>2 386 799,14</b>	<b>5 213 440,00</b>	<b>34,13%</b>	<b>1 326 696,00</b>

Les principaux projets se répartissent comme suit par secteur d'intervention :



Ils concernent les opérations suivantes :

<b>1- Développement économique culturel et commerce</b>	<b>895 600 €</b>
Pôle santé - acquisition cellule dans Le Palerme et travaux	860 000 €
Médiathèque - nouveau logiciel de gestion - travaux pose de leds	18 600 €
Autopartage (2023)	17 000 €
<b>2- Administration générale</b>	<b>91 177 €</b>
Cimetière - Gravillonnage allées - végétalisation inter tombes	38 228 €
Mairie - Aménagement bureaux - Equipements informatiques - serveur	52 949 €
<b>3- Vie associative et sportive</b>	<b>2 822 108 €</b>
Complexe sportif - Etudes d'avant projet - Esquisses	150 000 €
Complexe sportif - Enveloppe/réserve travaux - programme pluriannuel	2 619 168 €
Espace sportif dojo/travaux d'isolation - Vestiaires/travaux pose leds et divers	5 910 €
Terrain de tennis - Réfection sol/grillage/accès	35 000 €
Salles du verger - réseau wifi - travaux pose de leds -	2 480 €
Equipements/matériels pour associations - poteaux badminton, filets foot, trace	4 500 €
Salles du Verger - Matériel d'entretien - autolaveuse	5 050 €
<b>4- Education Enfance Jeunesse</b>	<b>96 904 €</b>
Ecole - Travaux isolation salle motricité - rénov thermique - contrôle d'accès	51 000 €
Ecole - Mobilier et matériels scolaires - VPI - PC élèves et enseignants	14 524 €
Ecole - Abri vélos	2 000 €
Ecole - Travaux renforcement exutoires eaux pluviales	11 655 €
Ecole - Travaux sanitaires	2 000 €
Groupe scolaire / Accueil de loisirs - Aménagement hall et salle motricité	4 100 €
Accueil de loisirs - périscolaire - espace jeunes - mobilier divers	1 625 €
Restaurant scolaire - travaux sobriété énergétique - mobilier	3 900 €
Petite enfance - Crèche/travaux - RPEI/Equipements	3 100 €
Jeunesse - Conseil Municipal Jeunes	3 000 €
<b>5- Communication</b>	<b>10 000 €</b>
Communication - Budget participatif pour projets communaux	10 000 €
<b>6- Solidarité</b>	<b>60 000 €</b>
Epicerie sociale - Aménagement nouveaux locaux - travaux	60 000 €
<b>7- Urbanisme Aménagement Cadre de vie</b>	<b>380 500 €</b>
Aménagement parc des Vallons - travaux renaturation de la zone naturelle	205 000 €
Urbanisme Aménagement - Mare des Hauts de l'Ise - Réhabilitation - Etudes	40 000 €
Urbanisme Aménagement - Projet Cottereuil/Etudes Loi sur l'Eau	30 000 €
Urbanisme Aménagement/Etudes urbaines OAP Mairie - Champ Mulon	50 000 €
Cadre de Vie - Réfection sentiers piétons	13 000 €
Cadre de vie - Equipements - Passerelle sur l'Ise	20 000 €
Cadre de vie - Tables pique nique et divers	4 000 €
Techniques - Equipements/matériels - tondeuse, taille haie, souffleur ....	18 500 €
<b>8- Foncier</b>	<b>622 151 €</b>
Foncier - Rachat de biens en fin de portage Rennes Métropole	622 151 €

## 2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 276 452 € pour 2024 :

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
FCTVA	64 150,00	56 689,08	53 755,00	-16,20%	- 10 395,00
Subventions d'investissement	193 831,00	170 537,32	537 440,00	177,27%	343 609,00
Cessions d'actifs (vente de terrains)	2 075 526,53	2 334 580,89	2 430 000,00	17,08%	354 473,47
Affectation de résultat de fonct N-1	107 052,81	107 052,81	252 257,00	135,64%	145 204,19
Dépôts et cautionnements	3 000,00		3 000,00	0,00%	-
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>2 443 560,34</b>	<b>2 668 860,10</b>	<b>3 276 452,00</b>	<b>34,09%</b>	<b>832 891,66</b>
Virement de la section de fonctionnement	120 000,00		176 921,00	47,43%	56 921,00
Dotations aux amortissements	154 000,00	153 821,94	155 000,00	0,65%	1 000,00
Excédent reporté N-1	1 169 183,66	1 169 183,66	1 605 067,00	37,28%	435 883,34
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>3 886 744,00</b>	<b>3 991 865,70</b>	<b>5 213 440,00</b>	<b>34,13%</b>	<b>1 326 696,00</b>

Les principaux postes 2024 sont :

- Les subventions d'investissement reçues :

537 440 € avec notamment :

- Le soutien de Rennes Métropole dans le cadre des fonds de concours – rénovation thermique des bâtiments publics – Salle du Guesclin pour 5 296 € (2023), Salles associatives du Verger pour 27 425 € (2023), Pôle social pour 5 800 € (2023). L'aménagement du Parc des Vallons pour 47 595 €, le projet d'aménagement du nouveau Pôle Santé pour 74 000 € ;
- Le fonds de concours attribué par la SEM Terre et Toit (2024) au titre du projet d'aménagement du nouveau Pôle Santé pour 164 025 € et du projet de construction du complexe sportif pour 200 000 € (programmation pluriannuelle) ;

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA taux sur le TTC de 16,404%) : 53 755 €.

- Les produits des cessions de biens et parcelles pour 2 430 000 €.

L'excédent d'investissement reporté (n-1) s'élève à 1 605 067 € et le virement de la section de fonctionnement à 176 921 €.

### III- ETAT DE LA DETTE

L'encours de dette détenu par la Ville au 31 décembre 2024 sera de 1 687 477 €, ce qui représente un encours de 465 € par habitant, un désendettement important depuis 2021.

La dette du Budget Principal de la Ville compte 6 lignes d'emprunts. Le taux moyen de l'exercice est de 1.18% et la durée de vie moyenne résiduelle des emprunts est de 10 ans.

L'ensemble de l'encours de dette est sécurisé.

### IV- LE BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Le budget 2024 s'établit à 38 683 € en fonctionnement dont le remboursement des intérêts de l'emprunt pour 3 900 € et les travaux de réparation du muret sous la halle sont estimés à 9 865 €.

Un budget de 296 047 € est prévu en investissement avec les travaux d'aménagement de la halle qui permettront la création de 2 cellules commerciales pour un montant de 200 000 €.

Le remboursement du capital de l'emprunt s'élève à 34 000 € sur 2024.

Un emprunt d'équilibre est inscrit au budget annexe pour 2024.

Le budget annexe est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Charges à caractère général	13 215,00	1 238,38	13 315,00	0,76%	100,00
Autres charges	9 130,53	9 116,02	10,00	-99,89%	- 9 120,53
Frais Financiers	4 400,00	4 349,48	3 900,00	-11,36%	- 500,00
Dépenses imprévues - titres annulés	1 100,00	317,25			- 1 100,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>27 845,53</b>	<b>15 021,13</b>	<b>17 225,00</b>	<b>-38,14%</b>	<b>- 10 620,53</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 050,00	14 521,67	1 200,00	14,29%	150,00
Virement à la section d'investissement	14 246,47		20 258,00	42,20%	6 011,53
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>43 142,00</b>	<b>29 542,80</b>	<b>38 683,00</b>	<b>-10,34%</b>	<b>- 4 459,00</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Produits des services	423,00	756,25	439,59	3,92%	16,59
Autres produits	19 814,53	24 324,55	17 525,00	-11,55%	- 2 289,53
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>20 237,53</b>	<b>25 080,80</b>	<b>17 964,59</b>	<b>-11,23%</b>	<b>- 2 272,94</b>
Excédent de fonctionnement reporté n-1	22 904,47	22 904,47	20 718,41	-9,54%	- 2 186,06
Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 275,94			
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>43 142,00</b>	<b>50 261,21</b>	<b>38 683,00</b>	<b>-10,34%</b>	<b>- 4 459,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Dépenses d'équipement	220 984,00	43 652,41	200 000,00	-9,50%	- 20 984,00
Remboursement des emprunts (capital)	32 700,00	32 691,52	34 000,17	3,98%	1 300,17
Dépôts et cautionnements	3 500,00			-100,00%	- 3 500,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>257 184,00</b>	<b>76 343,93</b>	<b>234 000,17</b>	<b>-9,01%</b>	<b>- 23 183,83</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 275,94			
Déficit d'investissement reporté n-1			62 046,83		62 046,83
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>257 184,00</b>	<b>78 619,87</b>	<b>296 047,00</b>	<b>15,11%</b>	<b>38 863,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Subventions d'investissement	39 780,00		79 780,00	100,55%	40 000,00
Emprunt d'équilibre	196 556,16		194 809,00	-0,89%	- 1 747,16
Dépôts et cautionnements	3 500,00			-100,00%	- 3 500,00
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>239 836,16</b>		<b>274 589,00</b>	<b>14,49%</b>	<b>34 752,84</b>
Virement de la section de fonctionnement	14 246,47		20 258,00	42,20%	6 011,53
Excédent reporté N-1	2 051,37	2 051,37			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 050,00	14 521,67	1 200,00	14,29%	150,00
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>257 184,00</b>	<b>16 573,04</b>	<b>296 047,00</b>	<b>15,11%</b>	<b>38 863,00</b>